

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération
n°24_12_B9_18

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Jean-Marie PAUTRAT

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Romain COLIN ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP

Chargée de projet risque inondation – Animation du PAPI Verdon 2025 (100 % budget GEMAPI)

Le démarrage de la démarche PAPI a été validée en formation GEMAPI du comité syndical en date du 10 mai 2021 et en bureau du syndicat mixte le 20 mai 2021.

Les objectifs du poste sont les suivants :

Mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables au PAPI :

- Animation du Programme d'Etudes Préalables ;
- Demande de subventions, mise en œuvre et suivi des études/actions du Programme d'Etude Préalables en concertation avec les acteurs concernés. En particulier, mise en œuvre sous maîtrise d'ouvrage EPAGE des actions suivantes :
 - Action 6.1 Etude AVP, ACB et dossiers d'autorisations pour la restauration du Verdon et du torrent de l'Aiguille à la Foux d'Allos
 - Action 7.7 Etude AVP, ACB et dossiers d'autorisations pour le confortement du système d'endiguement de Vinon-sur-Verdon
 - Action 7.2 Etude AVP, ACB et dossiers d'autorisations pour le confortement du système d'endiguement de la Lance à Colmars
 - Action 2.1 Mise en place d'outils pour la prévision des crues du haut Verdon
 - Action 2.3 Réflexion sur le rôle de l'EPAGE en période de crue
 - Action 2.4 Accompagnement des communes à la surveillance en crue des systèmes d'endiguement
 - Action 3.2 Réalisation d'exercices de crues

Reconnaissance et gestion des systèmes d'endiguement (d'amont en aval) :

- Colmars – digue de la Lance : suivi de l'instruction du dossier de demande de reconnaissance en système d'endiguement, gestion courante du système d'endiguement, suivi de l'étude RTM pour l'AVP de confortement, travaux de confortement du profil P10 ;
- Beauvezer- digue des Relarguiers : gestion courante du système d'endiguement ;
- Castellane – digue de la Barricade : gestion courante du système d'endiguement, dossier de demande de déclassement de la digue le cas échéant ;
- Gréoux-les-Bains : suivi du diagnostic de la digue de Gréoux, montage du dossier de demande de reconnaissance en système d'endiguement le cas échéant ;
- Vinon-sur-Verdon : gestion courante du système d'endiguement.

Plan de financement sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Coût total : 54 325 €

Subvention Etat (50 %) : 27 162 €

Subvention Fond Vert (20 %) : 10 865 €

Autofinancement (30 %) : 16 298 €

Total : 54 325 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

... / ...

75_PL-004-250401072-20241205-DEL24_12_B9

Cette opération sera inscrite sur le budget annexe GEMAPI.

La subvention Fonds vert est inscrite sous réserve de renouvellement du dispositif en 2025 (Axe 2 : Renforcement des aides apportées par les PAPI). Si ce n'est pas le cas, le montant prévu bascule en autofinancement.

... / ...

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

